

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-quatre,**

**Le jeudi vingt juin à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme BODIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2024-036 – Créances éteintes**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des pièces justificatives nécessaires à la demande d'admission en créances éteintes de produits effacés pour un montant de 11 396,48 € (des loyers).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Donne, à l'unanimité, son approbation à l'admission en créances éteintes de produits effacés, pour la somme de 11 396,48€.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6542 du budget primitif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance,  
Christelle BODIN

Le Maire,  
Jean-Jacques GROLLEAU

